

Table ronde sur la politique fiscale face aux défis de l'équité et du civisme.

RAPPORT



29 Janvier 2026



Table des matières

INTRODUCTION	5
I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	6
1. Mot d'introduction de M. Elimane Haby KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa	6
2. Mot de bienvenue de Dr Cheikh GUEYE, Président du Réseau sénégalais des Think Tanks	6
3. Allocution de M. Saliou DIOP, Représentant du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.....	7
4. Discours institutionnel de M. Mor SECK, représentant du Ministre-conseiller, coordonnateur du BEPPP	7
II. INTRODUCTION et CADRAGE DU THÈME	8
III. COMMUNICATIONS DES EXPERTS : ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DES POLITIQUES ET RÉFORMES FISCALES AU SÉNÉGAL.....	8
1. Intervention de Pr Dieyla Yaya WANE	9
2. Intervention de Dr Marième Gnagna THIAM (IBP Sénégal).....	10
3. Intervention de M. Abdou Faye SARR (Fidex-SDA)	10
4. Synthèse des communications par Pr Abdou Aziz Daba KEBE	11
IV. DÉBATS & ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS	11
V. CLÔTURE DE LA TABLE RONDE	14
VI. RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA TABLE RONDE.....	14
1. Réformes structurelles du système fiscal	14
2. Élargissement de l'assiette fiscale et intégration du secteur informel.....	14
3. Modernisation et digitalisation de l'administration fiscale	14
4. Renforcement de l'équité fiscale et de la justice sociale	15
5. Promotion du civisme fiscal et de la participation citoyenne.....	15
6. Transparence, redevabilité et communication publique	15
7. Gouvernance fiscale et coordination des acteurs.....	15
VII. CONCLUSION GÉNÉRALE.....	16
Quelques clichés de la table ronde	17
ANNEXES :.....	18

INTRODUCTION

Le Sénégal traverse une phase charnière de son histoire politique et économique, marquée par l'arrivée en Mars 2024 d'un nouveau régime porteur d'une forte demande de rupture, de justice sociale et de refondation de l'action publique. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte contraint, caractérisé par une pression accrue sur les finances publiques, un niveau élevé de la dette, des besoins sociaux croissants et une exigence citoyenne renforcée en matière de transparence, d'équité et de redevabilité. Dans ce cadre, la politique fiscale et les réformes qui l'accompagnent occupent une place centrale dans le débat public, en tant que leviers stratégiques de financement du développement, de redistribution des richesses et de consolidation du contrat social entre l'État et les citoyens.

La fiscalité constitue en effet l'un des principaux instruments par lesquels l'État mobilise des ressources pour financer les politiques publiques, assurer la fourniture des services essentiels et promouvoir la justice sociale. Toutefois, le système fiscal sénégalais demeure confronté à des défis structurels majeurs : une assiette fiscale étroite, une forte prédominance du secteur informel, des inégalités persistantes dans la répartition de l'effort fiscal et une faible adhésion des citoyens à l'impôt. Ces difficultés alimentent une perception négative de la fiscalité, souvent considérée comme injuste, opaque ou déconnectée des réalités économiques et sociales des ménages et des petites entreprises.

Dans ce contexte, les autorités ont engagé une dynamique de réformes visant à moderniser le cadre juridique et institutionnel, à améliorer la mobilisation des ressources domestiques et à renforcer l'efficacité du système fiscal. La réforme du Code général des Impôts, ainsi que la révision du Code des Investissements, traduisent la volonté de concilier plusieurs objectifs : stimuler l'investissement privé, élargir l'assiette fiscale, renforcer la progressivité de l'impôt et améliorer l'équité fiscale. Toutefois, ces réformes soulèvent des interrogations importantes quant à leur impact réel sur la justice sociale, la protection des catégories vulnérables et le renforcement du civisme fiscal.

L'Agenda National de Transformation (ANT- Sénégal 2020) et la Stratégie Nationale de Développement 2025-2029 placent la mobilisation des ressources internes au cœur du financement du développement et de la souveraineté économique. Le Plan de Redressement Économique et Social (PRES) identifie également la réforme fiscale comme un pilier essentiel pour rétablir les équilibres macroéconomiques, réduire la dépendance à l'endettement et créer les conditions d'une croissance inclusive et durable. Cependant, l'efficacité de ces orientations dépend largement de leur acceptabilité sociale et de la capacité de l'État à instaurer une relation de confiance avec les contribuables.

Dans cette perspective, la question du civisme fiscal apparaît comme un enjeu fondamental. Le consentement à l'impôt ne peut être durablement obtenu sans une perception claire de l'équité du système fiscal, de la transparence dans l'utilisation des ressources publiques et de l'impact tangible de l'impôt sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Les débats suscités par certaines mesures fiscales récentes illustrent la nécessité d'ouvrir des espaces de dialogue inclusifs permettant de confronter les choix de politique fiscale aux attentes des citoyens, des entreprises et de la société civile.

C'est dans ce contexte complexe et en pleine mutation que LEGS-Africa, en partenariat avec le Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques, dans le cadre de la Plateforme DIISOO – Dialogue État / Société Civile, a organisé une table ronde sur le thème : « Politique et réformes fiscales : entre équité et civisme ».

Cette rencontre a réuni des représentants de l'administration publique, des experts, des universitaires, des acteurs économiques, des organisations de la société civile et des citoyens autour d'un objectif commun : analyser

les réformes fiscales en cours, évaluer leurs implications sociales et économiques, et formuler des recommandations pour une politique fiscale plus juste, plus efficace et socialement acceptée.

Le présent rapport restitue les travaux de cette table ronde. Il présente le déroulement des échanges, les principales communications, les enseignements transversaux issus des débats ainsi que les recommandations formulées par les participants. Il se veut un outil de référence pour nourrir la réflexion publique et contribuer au plaidoyer en faveur d'une fiscalité équitable, transparente et fondée sur un civisme fiscal renforcé.

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

1. Mot d'introduction de M. Elimane Haby KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa



M. Elimane H. KANE a ouvert la cérémonie par des salutations chaleureuses et des remerciements à l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement. Il a rappelé que cette table ronde s'inscrit dans le cadre de l'initiative des tables rondes mensuelles sur les politiques publiques, organisée par LEGS-Africa en partenariat avec le Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques (BEPPP), à travers la plateforme DIISO – Dialogue État / Société Civile.

Il a précisé que cette rencontre constitue le troisième numéro de cette série et qu'elle porte sur un thème éminemment stratégique dans un contexte marqué par la rareté des ressources, les crises multiples et la nécessité pour l'État de renforcer la mobilisation des ressources domestiques.

M. KANE a souligné que les réformes fiscales engagées par l'État du Sénégal – notamment la réforme du Code général des Impôts, du Code des investissements et la mise en œuvre du Plan de Redressement Économique et Social– offrent un cadre de référence important pour analyser les enjeux actuels de la politique fiscale. Il a également évoqué des défis majeurs tels que l'entrée du Sénégal dans l'économie des hydrocarbures et l'accélération de l'exploitation des mines, la question des flux financiers illicites, le poids du secteur informel et les fuites de capitaux, qui posent avec acuité la question de l'équité et du civisme fiscal.

Il a conclu en invitant les participants à des échanges francs, constructifs et orientés vers des propositions concrètes au service de la justice fiscale et du développement national.

2. Mot de bienvenue de Dr Cheikh GUEYE, Président du Réseau sénégalais des Think Tanks

Dr Cheikh GUEYE a, à son tour, remercié LEGS-Africa et le BEPPP pour l'initiative, avant de saluer l'ensemble des participants. Il a rappelé que la fiscalité n'est pas uniquement une question technique, mais un pilier fondamental du contrat social, qui lie les citoyens à l'État.

Il a insisté sur l'importance de créer des cadres de dialogue féconds entre l'État et la société civile pour éclairer les choix publics, proposer des pistes



concrètes et réalistes, et renforcer la qualité de la gouvernance.

Dr GUEYE a salué l'esprit de cette table ronde comme un espace de discussions riches, franches et orientées vers la recherche de solutions.

3. Allocution de M. Saliou DIOP, Représentant du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération

M. Saliou DIOP a adressé ses salutations et remerciements aux organisateurs et aux participants, avant de souligner l'importance capitale de la thématique dans un contexte de forte tension sur les finances publiques.

Il a rappelé que le Sénégal évolue dans un environnement marqué par un niveau d'endettement élevé, des besoins sociaux croissants et une capacité limitée à mobiliser les ressources de manière optimale. Il a notamment évoqué les contraintes liées à l'appartenance à une zone monétaire, qui prive l'État du levier du taux de change, ainsi que la forte sollicitation permanente du budget public.

M. DIOP a mis en avant l'Agenda National de Transformation « Sénégal 2050 » et le Plan de Redressement Économique comme cadres stratégiques pour repenser la mobilisation des recettes, réduire les niches fiscales et améliorer l'efficacité de la loi de finances. Il a rappelé qu'une étude réalisée en 2016 avait estimé le potentiel fiscal du Sénégal à 22,6 % du PIB, soulignant ainsi l'ampleur des marges de progression possibles.

Il a enfin exprimé l'espoir que les échanges de la table ronde soient riches d'enseignements et utiles à l'action publique.



4. Discours institutionnel de M. Mor SECK, représentant du Ministre-conseiller, coordonnateur du BEPPP

M. Mor SECK, représentant le Ministre-Conseiller et Coordonnateur du BEPPP, Pr Mounirou NDIAYE, empêché, a transmis les salutations et les remerciements de ce dernier. Il a salué l'initiative de LEGS-Africa et du BEPPP, qu'il a qualifiée d'espace essentiel de dialogue et de co-construction entre citoyens et décideurs publics.

Il a insisté sur la nécessité de renforcer la confiance entre les autorités et les populations, condition indispensable à l'appropriation des politiques publiques. Dans un contexte marqué par une forte demande de rupture et par des contraintes économiques majeures, notamment liées à la dette et à la faiblesse de la mobilisation des ressources, la fiscalité apparaît, selon lui, comme un levier central pour financer le développement national.

M. SECK a rappelé que la fiscalité ne doit pas être perçue uniquement comme un outil de collecte de recettes, mais aussi comme un instrument de justice sociale et de consolidation du contrat social. Il a souligné la mauvaise perception actuelle de l'impôt par les citoyens et la nécessité d'émettre des recommandations pour améliorer son acceptation et son civisme.



Il a conclu en rappelant que la politique fiscale est au cœur du projet de société et que le thème de cette table ronde, à la fois utile et passionnant, pose fondamentalement la question de la responsabilité citoyenne dans la construction d'un Sénégal souverain et solidaire.

II. INTRODUCTION et CADRAGE DU THÈME

La séquence de cadrage a été assurée par Pr Abdou Aziz Daba KEBE, Professeur agrégé en droit et enseignant-chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), qui a introduit les débats et modéré l'ensemble du panel.

Dans son propos liminaire, il a qualifié la rencontre d'initiative majeure pour la démocratie fiscale, en félicitant le Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques (BEPPP) et LEGS-Africa pour leur engagement constant en faveur du dialogue entre l'État et la société civile. Il s'est réjoui de prendre part à cette table ronde en tant que modérateur et a salué particulièrement l'implication soutenue de M. Elimane H. KANE dans l'animation des réflexions sur les politiques publiques.

Pr KÉBÉ est revenu sur les réformes fiscales engagées au cours de la dernière décennie, visant à améliorer le rendement budgétaire de l'impôt et à renforcer la mobilisation des ressources domestiques dans un contexte de fortes contraintes financières. Il a rappelé que l'État du Sénégal déploie d'importants efforts pour accroître ses recettes tout en cherchant à préserver l'équité sociale.

Il a évoqué, à ce titre, les orientations contenues dans la Loi de finances 2026, qui s'inscrit dans une dynamique de modernisation du système fiscal et d'élargissement de l'assiette, ainsi que l'introduction de nouvelles mesures, notamment la taxation des jeux de hasard, comme illustration de la volonté des autorités de diversifier les sources de financement public. Il a également indiqué que, dans le cadre du Plan de Redressement Économique et Social (PRES), le gouvernement ambitionne de mobiliser près de 100 milliards de FCFA de ressources additionnelles.

Sur le plan conceptuel, Pr KÉBÉ a insisté sur la nécessité de dépasser une conception strictement arithmétique de l'égalité fiscale. Selon lui, l'équité ne consiste pas à traiter tous les contribuables de manière identique, mais à moduler l'effort fiscal en fonction des capacités contributives, dans une logique de citoyenneté fiscale articulée autour de deux volets complémentaires : la responsabilité de l'État dans l'utilisation transparente et efficace des ressources publiques, et le devoir des citoyens de contribuer loyalement au financement de l'action publique.

Il a enfin rendu un hommage appuyé au Forum Civil, saluant son investissement précoce et constant sur les questions d'équité fiscale et de justice sociale, avant d'inviter les participants à des échanges ouverts, rigoureux et orientés vers des solutions concrètes pour renforcer durablement le civisme fiscal au Sénégal.

III. COMMUNICATIONS DES EXPERTS : État des lieux et enjeux des politiques et réformes fiscales au Sénégal

Cette séquence a été consacrée aux communications de trois experts, à savoir Pr Dieyla Yaya WANE, Professeure agrégée en droit et enseignante-chercheuse à l'Université Assane SECK de Ziguinchor (UASZ), Dr Marième Gnagna THIAM, maître de conférence à l'Université Cheikh Anta Diop et Chargée de programmes à International Budget Partnership (IBP) Sénégal, et M. Abdou Faye SARR, Expert-consultant au cabinet Fid-dex-SDA. Leurs interventions ont permis de dresser un état des lieux approfondi du système fiscal sénégalais,

d'en analyser les limites et d'ouvrir des perspectives de réforme autour des principes d'équité, de justice sociale et de civisme fiscal.

1. Intervention de Pr Dieyla Yaya WANE



Dans son intervention, Pr Dieyla Yaya WANE a d'abord remercié les organisateurs pour l'initiative, avant de livrer ses appréciations sur une thématique qu'elle a qualifiée de fondamentale pour la souveraineté économique et le financement du développement. Elle a rappelé que l'impôt constitue un pilier incontournable du droit des investissements et, plus largement, de l'action publique. Selon elle, « les finances sont les nerfs de l'État » : sans ressources issues de l'impôt, l'État ne peut ni assurer la continuité du service public, ni remplir ses missions régaliennes et sociales.

Elle est revenue sur la régie fiscale sénégalaise et sur la place centrale qu'y occupe l'impôt comme instrument de mobilisation des ressources. Toutefois, elle a souligné la perception négative persistante de l'impôt par une partie des citoyens, notamment à travers la TVA, souvent ressentie comme lourde et injuste. Pour elle, le consentement à l'impôt repose sur la compréhension de son utilité collective et sur la conviction qu'il s'agit d'une contribution commune indispensable au financement du développement.

Abordant la révision du Code général des impôts, Pr WANE a mis en lumière certains axes majeurs de la réforme, notamment le poids prépondérant de la TVA dans les prélèvements obligatoires, en lien avec le niveau de revenus et la structure de la consommation. Elle a insisté sur la nécessité de poursuivre la modernisation de l'administration fiscale, en particulier à travers la digitalisation, afin d'améliorer l'efficacité, la traçabilité et la transparence de la collecte.

Elle a également rappelé que le Sénégal évolue dans le cadre normatif de l'UEMOA, ce qui impose des règles en matière d'harmonisation fiscale. Enfin, elle a attiré l'attention sur l'ampleur du secteur informel, encore faiblement encadré et peu fiscalisé, estimant que l'État perdrait environ 3 200 milliards de FCFA du fait de l'absence de prélèvements effectifs dans ce segment de l'économie. Pour elle, la formalisation progressive du secteur informel doit s'accompagner d'un important travail de communication, de sensibilisation et d'amélioration du dispositif fiscal, afin de rendre la fiscalité plus inclusive et plus équitable.

2. Intervention de Dr Marième Gnagna THIAM (IBP Sénégal)



Dr Marième Gnagna THIAM a structuré son propos autour de trois axes principaux : l'équité fiscale, la justice sociale et la participation citoyenne. Elle a salué l'initiative de la table ronde et rappelé que, pour IBP, la fiscalité constitue un levier essentiel du financement endogène du développement et du renforcement du pacte entre l'État et les citoyens.

Elle a dressé le constat d'un pacte fiscal à renouveler au Sénégal, dans un contexte marqué par des inégalités persistantes et une perception parfois négative de l'impôt. Elle a rappelé les notions d'équité horizontale (traitement égal des contribuables placés dans des situations comparables) et d'équité verticale (contribution différenciée selon les capacités contributives), en soulignant que la structure actuelle de l'économie et du système fiscal ne garantit pas toujours une progressivité effective.

Selon elle, le foncier demeure moins taxé que le travail, ce qui pose un problème de justice fiscale. Elle a également évoqué la montée en puissance de nouvelles formes de taxation, notamment sur les transferts numériques, tout en rappelant que la fiscalité sénégalaise reste fortement dépendante de la TVA et des droits de douane. Cette situation contribue, selon elle, à des sentiments d'injustice fiscale et à une redistribution insuffisante des richesses.

Dr THIAM a plaidé pour faire de la fiscalité un véritable outil de réduction des inégalités, en lien avec les politiques sociales telles que la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou les bourses de sécurité sociale. Elle a insisté sur la nécessité d'une lutte farouche contre la corruption et sur l'intégration des enjeux environnementaux, notamment à travers la taxation des activités polluantes. Elle a enfin souligné l'importance de doter les collectivités territoriales de ressources propres pour financer leur développement, et de promouvoir une participation citoyenne active afin de rompre le cercle vicieux de la défiance fiscale.

3. Intervention de M. Abdou Faye SARR (Fiddex-SDA)

M. Abdou Faye SARR est revenu sur l'état des lieux de la fiscalité dans un contexte économique jugé difficile, marqué par la nécessité de recourir davantage aux ressources endogènes pour financer le développement. Il a



souligné que la fiscalité constitue le fondement du pacte État–Citoyen et un déterminant central de la légitimité politique.

Pour lui, une politique fiscale ne peut être durable que si elle est élaborée de manière équitable, transparente et participative. Le civisme fiscal repose ainsi sur un soubassement juridique, mais aussi sur la confiance et la compréhension mutuelle entre l'administration et les contribuables. Il a défini le civisme fiscal comme un indicateur clé de la qualité du contrat social.

Il a insisté sur les principes d'équité fiscale, d'égalité, de transparence et de redevabilité, tout en appelant à renforcer la compréhension citoyenne de la norme fiscale. À ses yeux, l'approche participative est essentielle pour faire accepter l'impôt et en démontrer l'utilité collective. Cela passe notamment par un effort accru de communication, par la concertation

avec les organisations professionnelles et par une meilleure information des contribuables sur leurs droits et obligations.

M. SARR a enfin plaidé pour une refondation du civisme fiscal comme condition du développement durable, en liant la fiscalité à la justice sociale, à la gouvernance démocratique et à la performance de l'action publique.

4. Synthèse des communications par Pr Abdou Aziz Daba KEBE

En conclusion de cette séquence, Pr Abdou Aziz Daba KEBE est revenu de manière synthétique sur les différentes communications. Il a mis en exergue les liens étroits entre recettes publiques, qualité des dépenses et bien-être fiscal. Selon lui, l'enjeu n'est pas seulement d'augmenter les ressources, mais de garantir leur utilisation efficace, équitable et visible pour les citoyens.

Il a estimé qu'à l'horizon 2050, le Sénégal pourrait atteindre un véritable bien-être fiscal, à condition de poursuivre les réformes, de renforcer la confiance entre l'État et les contribuables et d'ancrer durablement la fiscalité dans une logique de justice sociale et de civisme.



IV. DÉBATS & ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

La séquence des débats et échanges avec les participants a permis d'enrichir les communications des experts par des contributions issues des institutions publiques, des acteurs économiques et de la société civile. Elle a mis en évidence la diversité des perceptions de la fiscalité et la centralité de la question du civisme fiscal dans la consolidation du contrat social.

La séquence a été ouverte par M. Diamé SIGNATÉ, Directeur Général de l'Agence de Développement Local (ADL), qui a salué l'initiative de la table ronde et remercié les organisateurs. Il a indiqué avoir répondu à l'invitation du ministre de tutelle dans un contexte marqué par de nombreuses réformes en cours. Selon lui, cette rencontre intervient à un moment opportun pour nourrir la réflexion stratégique sur la politique fiscale. Il a souligné l'importance de l'alignement des réformes sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'aspiration au bien-être des populations. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer la politique fiscale à travers une meilleure

information et sensibilisation des citoyens, notamment dans les régions, et à travers une réforme des collectivités territoriales fondée sur une prise en compte plus fine des besoins locaux.



Mme Mame Fama DIAW, représentante de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), a mis l'accent sur la dimension de confiance entre l'État et les citoyens. Selon elle, le civisme fiscal repose avant tout sur la restauration de cette confiance. Elle a rappelé que le Trésor intervient en bout de chaîne dans le recouvrement, mais que les citoyens ont souvent du mal à s'identifier au système fiscal et à en percevoir les retombées concrètes. Elle a insisté sur la nécessité d'une véritable éducation fiscale et d'une plus grande participation citoyenne pour renforcer l'adhésion à l'impôt.

Pour sa part, M. Oumar CISSE, représentant de l'ACIS, a remercié les organisateurs pour l'invitation et s'est exprimé sur la question de l'élargissement de l'assiette fiscale. Il a estimé que la solution réside dans une approche progressive consistant à demander peu mais à investir dans des actions concrètes et visibles. Il a dénoncé certaines contradictions dans les pratiques fiscales, ainsi que des méthodes perçues comme intimidantes, qui découragent les populations à s'acquitter de l'impôt. Il a plaidé pour un renforcement des capacités des acteurs sur les questions fiscales et pour un dialogue plus ouvert avec la DGID. Il a également affirmé la disponibilité de son organisation à collaborer avec l'État pour la formalisation du secteur informel et l'élargissement de l'assiette fiscale, dans une logique d'équité.

M. Mahamadou DABO, représentant de la Chambre de Commerce de Dakar, est revenu sur la pression fiscale qui pèse sur les entreprises. Il a souligné que la multiplication des impôts et taxes affecte la performance des entreprises et leur compétitivité. Il a regretté que les acteurs économiques ne soient pas suffisamment associés à la révision du Code général des impôts. Il a insisté sur l'importance de la communication avec les citoyens et les opérateurs économiques, sur la traçabilité des recettes et sur la nécessité d'encourager les commerçants à s'acquitter volontairement de l'impôt.

M. Hamidou DIALLO, Président des Délégués de quartiers de la région de Dakar, a apporté le point de vue des acteurs de la base communautaire. Il a rappelé que les délégués de quartier, bien que dépendant des communes, rencontrent des difficultés, notamment dans le versement de leurs indemnités. Il a souligné que l'impôt est un devoir citoyen et une affaire collective. Il a proposé de travailler davantage avec les organisations de la société civile, telles que LEGS-Africa, pour sensibiliser les communautés. Il a également évoqué la nécessité de revoir certains modes de perception (« dioutis »), de rapprocher la collecte fiscale des populations et d'organiser des activités dans les quartiers pour renforcer la compréhension et l'acceptation de l'impôt.

M. Matar SALL, Coordonnateur Général du Forum Civil, a salué l'initiative et rappelé que son organisation mène depuis plusieurs années des actions sur la fiscalité dans les régions. Il a insisté sur le suivi des recommandations issues de ce type de rencontres et sur l'importance du civisme fiscal comme levier de citoyenneté active. Il a évoqué les travaux du Forum Civil sur l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment autour de la fiscalité foncière et de la taxation du tabac. Il a appelé à une co-construction des politiques fiscales avec la société civile et à un changement durable de mentalité, au bénéfice du développement du pays.



Dans la continuité des échanges, M. Saliou DIOP, représentant du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, a estimé que le Sénégal ne souffre pas fondamentalement d'un problème de mobilisation des ressources, mais plutôt d'un enjeu d'orientation et d'efficacité de leur utilisation. Il a souligné que, depuis l'arrivée du nouveau régime, une seule convention dédiée spécifiquement au financement a été signée, tandis que plusieurs projets structurants sont en cours de mise en œuvre. Il a insisté sur la nécessité de penser prioritairement aux bénéficiaires finaux des politiques publiques et sur l'importance du suivi dans le cadre du Plan de Redressement Économique du Sénégal (PRES).

M. Cheikh Ahmed Tidiane DIOP, représentant du CCG, a pour sa part livré une analyse critique du système fiscal sénégalais. Selon lui, la politique fiscale actuelle ne correspond pas suffisamment aux réalités économiques et sociales du pays. Il a rappelé que la fiscalité repose essentiellement sur les revenus et que l'État devrait d'abord identifier les véritables sources de richesse pour orienter sa politique en conséquence. Il a également souligné que le système fiscal est largement hérité du modèle colonial et que la TVA, conçue à l'origine pour répondre aux besoins spécifiques des États occidentaux dans les années 1970, n'est pas pleinement adaptée à l'économie sénégalaise. Cette inadéquation expliquerait, selon lui, en partie la faible adhésion des populations à l'impôt. Il a ainsi appelé à repenser la politique fiscale sur des bases plus endogènes.

M. Banda DIEYE, gestionnaire de profession, est revenu sur la dimension citoyenne de la fiscalité. Il a insisté sur la nécessité de renforcer la communication autour de l'impôt, dès le niveau primaire, afin de construire une culture fiscale dès le plus jeune âge. Il a également plaidé pour une plus grande digitalisation des procédures et pour la territorialisation des initiatives fiscales afin de mieux toucher les populations à la base.

Dr Cheikh GUEYE a, quant à lui, mis l'accent sur la notion de contribution volontaire à l'action publique. Selon lui, les citoyens ont envie de participer et de contribuer au développement de leur pays, à condition que les mécanismes soient clairs, transparents et adaptés. Il a encouragé les décideurs à s'inspirer des initiatives locales et communautaires, à l'instar de Touba Ca Kanaam, qui montrent déjà une forte capacité d'engagement citoyen.

Revenant dans les échanges, M. Diamé SIGNATÉ, Directeur Général de l'Agence de Développement Local, a réaffirmé la volonté de l'État d'améliorer le système fiscal et de renforcer les ressources propres des collectivités territoriales. Il a rappelé que l'ADL travaille depuis longtemps sur ces questions, mais que des défis subsistent, notamment en matière d'animation économique des quartiers. Il a évoqué le rôle que pourraient jouer les coopératives de quartier dans la structuration de l'économie locale et dans la mobilisation des ressources, dans un contexte marqué par de nombreuses réformes en cours.

M. Abdou FAYE SARR est revenu sur la dimension globale de l'impôt en soulignant qu'il concerne à la fois l'État et l'ensemble des citoyens. Il a insisté sur le rôle de chaque acteur, notamment celui des experts fiscaux, dans la sensibilisation et l'accompagnement des contribuables. Il a mis en exergue la réticence persistante du secteur informel vis-à-vis de l'impôt et a appelé à intensifier les actions de plaidoyer et de sensibilisation pour favoriser son intégration progressive dans le système fiscal.

Enfin, Dr Marième Gnagna THIAM a clôturé cette séquence d'interventions en insistant sur la nécessité d'une meilleure prise en compte des réalités locales dans l'élaboration des politiques fiscales. Elle a plaidé pour une véritable endogénéisation de la connaissance et de la politique fiscale, afin que les réformes soient mieux comprises, appropriées et portées par les citoyens eux-mêmes.



V. CLÔTURE DE LA TABLE RONDE

La cérémonie de clôture a été marquée par l'intervention de M. Elimane Haby KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa, qui a adressé ses vifs remerciements à l'ensemble des participants pour leur présence, la qualité de leurs contributions et l'esprit constructif ayant animé les débats tout au long de la rencontre. Il a salué l'engagement des représentants de l'État, des experts, de la société civile, du secteur privé et des citoyens dans cette dynamique de dialogue autour d'un enjeu aussi stratégique que la fiscalité.

Profitant de cette occasion, M. KANE a annoncé la tenue de la prochaine table ronde de la série DIISOO – Dialogue État / Société Civile, qui portera sur le thème de la protection sociale, un autre pilier essentiel du contrat social et de la justice sociale au Sénégal.

Prenant ensuite la parole, M. Mor SECK, Secrétaire permanent du Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques (BEPPP), est revenu sur les enseignements majeurs de la journée. Il a insisté sur l'importance de la transparence dans l'action publique et sur la nécessité de concevoir les réformes en tenant compte des réalités économiques, sociales et culturelles du pays. Selon lui, engager de véritables réformes suppose de l'audace et du courage politique. Il a également souligné l'importance d'améliorer la communication autour des politiques publiques afin de renforcer l'adhésion citoyenne.

Il a enfin salué la richesse et la pertinence des échanges, estimant que les débats ont été à la fois francs, inclusifs et orientés vers la recherche de solutions concrètes pour une fiscalité plus équitable et porteuse de civisme.

VI. RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA TABLE RONDE

À l'issue des communications des experts, des échanges avec les participants et des débats ouverts, plusieurs recommandations majeures ont été formulées afin de renforcer l'équité, l'efficacité et le civisme fiscal au Sénégal. Ces recommandations s'adressent à l'État, aux

collectivités territoriales, à l'administration fiscale, à la société civile, au secteur privé et aux citoyens.

1. Réformes structurelles du système fiscal

- Poursuivre la révision du Code général des Impôts dans une logique de progressivité réelle et d'adaptation aux réalités économiques et sociales du Sénégal.
- Réexaminer la place de la TVA dans le système fiscal afin d'en réduire les effets régressifs sur les ménages à faibles revenus.
- Rationaliser les exonérations et niches fiscales pour en améliorer la transparence, l'efficacité économique et l'équité.

2. Élargissement de l'assiette fiscale et intégration du secteur informel

- Mettre en œuvre une stratégie graduelle de formalisation du secteur informel, fondée sur l'incitation, la simplification des procédures et l'accompagnement. Le service public de protection sociale pourrait être un bon levier attractif.
- Développer des mécanismes fiscaux adaptés aux petites activités économiques locales.
- Renforcer la collaboration entre l'administration fiscale, les organisations professionnelles, les associations de commerçants, artisans, les chambres des métiers et chambres artisanales et les collectivités territoriales pour intégrer progressivement les acteurs informels.

3. Modernisation et digitalisation de l'administration fiscale

- Accélérer la digitalisation des services fiscaux pour améliorer l'efficacité, la traçabilité et la transparence des procédures.
- Territorialiser les outils numériques afin de les

rendre accessibles aux citoyens dans les communes et quartiers.

- Renforcer les capacités des agents de l'administration fiscale sur les nouveaux outils et les approches orientées usagers.

4. Renforcement de l'équité fiscale et de la justice sociale

- Mettre davantage à contribution les secteurs à forte capacité contributive (foncier, rentes, activités extractives, services numériques, activités polluantes).
- Utiliser la fiscalité comme un levier de réduction des inégalités et de redistribution.
- Améliorer la cohérence entre fiscalité, protection sociale et politiques publiques.

5. Promotion du civisme fiscal et de la participation citoyenne

- Développer des programmes nationaux et territorialisés de sensibilisation au civisme fiscal.
- Impliquer davantage les organisations de la société civile, les leaders communautaires, les associations de commerçants et artisans et les délégués de quartiers dans la diffusion de la culture fiscale.
- Mettre en place des cadres permanents de dialogue entre l'État et les citoyens sur les questions fiscales.

6. Transparence, redevabilité et communication publique

- Améliorer la communication sur l'utilisation des recettes fiscales et leur impact sur les services publics.
- Renforcer les mécanismes de redevabilité et

de contrôle citoyen.

- Publier régulièrement des informations accessibles sur la collecte et l'affectation des ressources publiques.

7. Gouvernance fiscale et coordination des acteurs

- Assurer une meilleure coordination entre la DGID, la Douane, le Trésor public, les collectivités territoriales et les institutions de contrôle.
- Associer systématiquement les acteurs économiques, la société civile et les experts aux grandes réformes fiscales.
- Instituer un mécanisme de suivi des recommandations issues des tables rondes DIISOO.

VII. CONCLUSION GÉNÉRALE

La table ronde sur le thème « Politique et réformes fiscales : entre équité et civisme » a constitué un moment fort de réflexion collective et de dialogue inclusif entre l'État, les experts, les acteurs économiques, la société civile et les citoyens. Dans un contexte de transition politique et de fortes contraintes économiques, cette rencontre a permis de replacer la fiscalité au cœur du contrat social, en tant qu'outil stratégique de mobilisation des ressources, de redistribution des richesses et de financement du développement.

Les échanges ont mis en évidence à la fois les avancées engagées par les autorités sénégalaises en matière de modernisation fiscale et les défis structurels persistants : étroitesse de l'assiette, poids du secteur informel, perception négative de l'impôt, insuffisance de la transparence et faiblesse du civisme fiscal. Les contributions des experts et des participants ont souligné avec force que l'efficacité d'une politique fiscale ne repose pas uniquement sur des instruments techniques, mais aussi – et surtout – sur la confiance entre l'État et les citoyens.

La table ronde a également confirmé que l'équité fiscale est une condition essentielle du consentement à l'impôt. Une fiscalité perçue comme juste, progressive et adaptée aux réalités économiques constitue un levier majeur pour renforcer l'adhésion citoyenne et consolider la légitimité de l'action publique. À ce titre, la nécessité d'une meilleure redistribution, d'une fiscalité foncière plus efficace, d'une intégration progressive du secteur informel et d'une lutte renforcée contre l'évasion et la fraude fiscales a été largement partagée.

Par ailleurs, les débats ont mis en lumière l'importance de la participation citoyenne et de la communication publique dans la refondation du civisme fiscal. Informer, sensibiliser et associer les citoyens aux choix de politique fiscale apparaît désormais comme une exigence démocratique et un impératif de gouvernance. La fiscalité ne doit plus être perçue comme une contrainte imposée, mais comme une contribution volontaire au financement du bien commun.

En organisant cette table ronde dans le cadre de la Plateforme DIISOO – Dialogue État / Société Civile, LEGS-Africa et le Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques ont contribué à créer un espace de débat constructif, orienté vers la recherche de solutions concrètes et adaptées au contexte sénégalais. Les recommandations issues de cette rencontre constituent une base solide pour alimenter les réformes en cours et renforcer la cohérence entre politique fiscale, justice sociale et développement durable.

En définitive, la réussite des réformes fiscales au Sénégal dépendra de la capacité collective à bâtir un système plus équitable, plus transparent et plus inclusif, fondé sur un pacte renouvelé entre l'État et les citoyens. C'est à ce prix que la fiscalité pourra pleinement jouer son rôle de moteur de transformation économique, de cohésion sociale et de souveraineté nationale.

QUELQUES CLICHÉS DE LA TABLE RONDE



ANNEXES :

<https://senegalnews.sn/index.php/culture/item/3996-une-table-ronde-placee-sous-le-theme-la-politique-fiscale-face-aux-defis-de-l-equite-et-du-civisme>

<https://dakarpresse.com/2026/01/29/fiscalite-au-senegal-entre-equite-et-civisme-les-acteurs-plaident-pour-un-nouveau-contrat-social/>

LES PARTENAIRES





“le suivi citoyen des politiques et programmes publics pour une action publique démocratique et efficace au sénégál”

TABLE RONDE SUR LA POLITIQUE FISCALE FACE AUX DÉFIS DE L'ÉQUITÉ ET DU CIVISME

Coordonnateur : Elimane H. KANE, *Directeur exécutif LEGS-Africa*

Rapporteur : Seydou DIOUF, *assistant de projet LESG-Africa*

Communication : Georges A COLY, *chargé de communication LEGS-Africa*

